Envoyé en préfecture le 22/01/2021

Reçu en préfecture le 22/01/2021

Affiché le 22/01/2021



ID: 011-241100593-20210118-B2021_02-CC



AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION

D'UNE SUBVENTION POUR LA REALISATION DU PROJET

« ARBRES EN VIGNES : LES PRATIQUES AGRO-ÉCOLOGIQUES EN RÉPONSE AU **RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE »**

ENTRE LE GRAND NARBONNE ET « ARBRES & PAYSAGES 11»

DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS GRAND NARBONNE AGRICULTURE 2019-2020

Entre:

Le Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, représenté par son Président Maître Didier MOULY, autorisé à la signature de la présente par délibération N°B2021-XX du Bureau Communautaire du 18/01/2021.

Et:

Le bénéficiaire: Arbres & Paysages 11

Dénomination : Arbres & Paysages 11

N° SIRET: 80771389600023

Statut: Association loi 1901

Coordonnées: 1030 chemin Co de Faure 11400 Castelnaudary

Représenté par : Christian Winterhalter, le Président

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT

Dans le cadre de l'appel à projets Grand Narbonne Agriculture 2019-2020, l'association Arbres & Paysages 11 a obtenu une subvention pour la réalisation du projet « Arbres en vignes : les pratiques agro-écologiques en réponse au réchauffement climatique» dont les conditions d'attribution sont fixées par convention signée le 07/01/2020.

Conformément à l'article 12, toute modification de la convention sera effectuée par voie d'avenant après autorisation du Bureau Communautaire.

Envoyé en préfecture le 22/01/2021 Reçu en préfecture le 22/01/2021

Affiché le 22/01/2021

ID: 011-241100593-20210118-B2021_02-CC

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Afin de permettre la finalisation de ce projet, il convient de modifier par avenant les dispositions suivantes :

Article 1: Obligations comptables

Le premier paragraphe de l'article 7 de la convention d'attribution est modifié comme suit :

Afin de permettre au Grand Narbonne de procéder à l'évaluation et au paiement de l'action financée, le bénéficiaire est tenu de communiquer au Grand Narbonne les documents suivants, et ce, avant le 31 décembre 2021

Article 2 : Dispositions antérieures

Toutes les autres dispositions de la convention d'attribution de subvention non expressément modifiées ou annulées par le présent avenant demeurent en vigueur.

Fait à Narbonne en deux exemplaires originaux lele	
Le Grand Narbonne Communauté d'agglomération,	Arbres & Paysages 11
Maître Didier MOULY	Christian Winterhalter
Président	Président